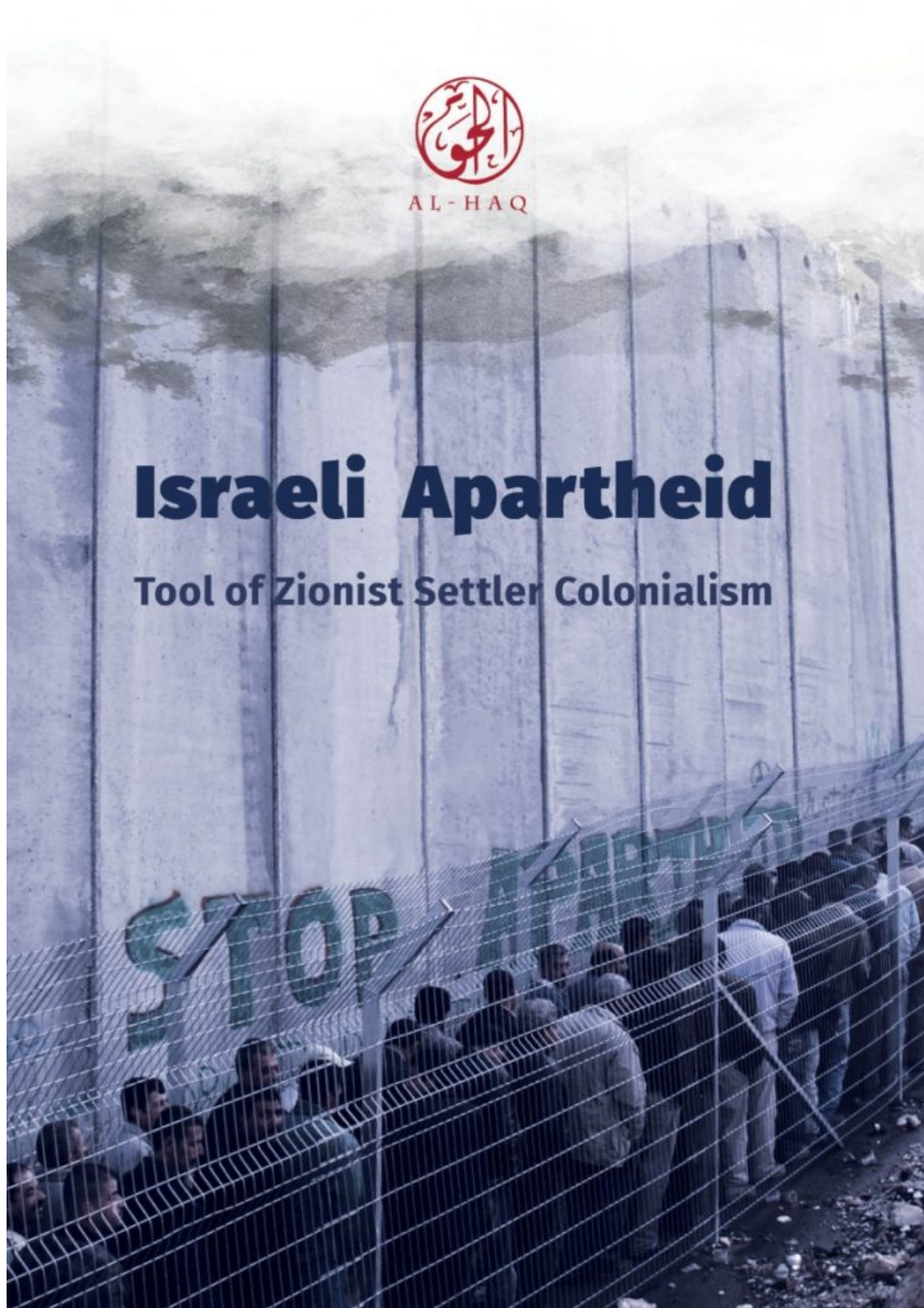




Al-Haq lance un rapport historique de la Coalition palestinienne: L'apartheid israélien : outil du colonialisme sioniste•

Description

Par Al-Haq, le 29 novembre 2022



Al-Haq lance un rapport historique de la Coalition palestinienne : «Lâ??apartheid israÃ©lien : outil du colonialisme sionisteâ?».•

Le 29 novembre 2022, Al-Haq a lancÃ© le rapport inaugural de sa coalition intitulÃ© : « Apartheid israÃ©lien : outil du colonialisme sioniste ». Les principales organisations de la sociÃ©tÃ© civile palestinienne, Al-Haq Law in the Service of Man (Al-Haq), Addameer Prisoner Support and Human Rights Association (Addameer), Al Mezan Centre for Human Rights (Al Mezan), Al-Quds University â??Community Action Centerâ?? (CAC), the Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center (JLAC), lâ??Initiative palestinienne pour la promotion du dialogue mondial et de la dÃ©mocratie (MIFTAH), le Centre palestinien des droits de lâ??homme (PCHR) et la Coalition civique pour les droits des

Palestiniens à Jérusalem (CCPRJ), explorent dans ce rapport le régime colonial et l'apartheid des colons israéliens imposés au peuple palestinien.

Il est important de noter que ce rapport est une publication palestinienne majeure visant à élargir le discours international actuel sur l'apartheid, et qu'il examine l'apartheid comme un élément structurel de la poursuite du colonialisme sioniste des deux côtés de la ligne verte et contre le peuple palestinien dans son ensemble. En outre, le rapport illustre la nécessité supplémentaire de mettre fin au colonialisme de peuplement d'Israël et la réalisation du droit palestinien à l'autodétermination. Le rapport ajoute des voix et des analyses palestiniennes claires aux appels internationaux plus larges demandant la fin du régime d'apartheid d'Israël. La société civile palestinienne demande la décolonisation et le démantèlement du colonialisme de peuplement et du régime d'apartheid d'Israël, la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, qui lui est systématiquement refusé depuis le mandat britannique, et le droit au retour des réfugiés et exilés de la diaspora.

Ce rapport novateur sur l'apartheid est le fruit de quatre années de recherche et de plaidoyer de la part de la coalition des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme. Au cours de cette période, et grâce aux efforts de cette coalition, la communauté internationale a de plus en plus accepté la réalité du régime oppressif d'apartheid d'Israël. Si Al-Haq est encouragé par la reconnaissance mondiale croissante de l'apartheid israélien, nous constatons que le colonialisme sioniste et sa logique d'élimination et de transfert de population restent absents des analyses et rapports récents sur l'apartheid des organisations israéliennes et internationales de défense des droits de l'homme telles que [Yesh Din](#), [B'Tselem](#), [Human Rights Watch](#) et [Amnesty International](#). C'est cette lacune que le présent rapport cherche à combler.

Ce rapport vise à développer le discours actuel sur l'apartheid et à faire pression pour la reconnaissance des pratiques coloniales d'Israël, passées et présentes, et de son utilisation constante de politiques coloniales de colonisation contre le peuple palestinien, en reconnaissant le lien entre la lutte palestinienne pour l'autodétermination et le mouvement mondial plus large de libération des autochtones contre le colonialisme et d'autres formes associées de racisme structurel et institutionnalisés.

Depuis 1948, les Palestiniens ont enduré une *Nakba* (catastrophe) permanente de déplacement forcé, de refuge et d'exil ; le déni de leur droit au retour en Palestine ; et un processus continu de domination, d'occupation étrangère, d'annexion, de transfert de population et de colonisation. C'est dans ce cadre de violations historiques et continues qu'Al-Haq analyse l'apartheid en tant qu'outil du projet colonial sioniste plus large, plutôt que de l'isoler des faits contextuels. Le contenu du rapport explore tous les aspects du régime raciste institutionnalisé d'Israël, y compris son histoire formelle, avant et pendant le début de la *Nakba* en 1948 ; la base légale du maintien de l'apartheid dans les lois fondamentales constitutionnelles d'Israël, d'autres législations et ordres militaires ; et l'importance de réaliser l'autodétermination du peuple palestinien promise depuis longtemps.

Parmi les nombreuses conclusions de ce rapport, l'une des principales est que toute description de la situation en Palestine comme un « conflit » ignore la réalité de la situation. La dynamique de pouvoir asymétrique, l'occupation prolongée et indéfinie, la nature exploitante de cette

occupation, et le transfert et l'expulsion constants de la population au mépris total du droit international montrent que les politiques d'Israël sont plus qu'un régime d'apartheid, et équivalent à une politique coloniale de colonisation au 21^{ème} siècle, avec l'intention de raciner et d'effacer le peuple palestinien de sa patrie.

Nous soulignons qu'il n'y aura pas de solution à la situation tant que la communauté internationale continuera à ignorer les violations systématiques des droits de l'homme et le régime d'apartheid colonial d'Israël et, par-là, à soutenir le projet colonial sioniste illégal de colonisation au détriment de la libération palestinienne. Ce rapport appelle la communauté internationale, les Nations Unies, les Etats et les communautés du monde entier à agir contre le régime d'apartheid colonial des colons israéliens à travers une série de recommandations, comme :

- Les États tiers à prendre des mesures pour décoloniser complètement la Palestine. Cela doit impliquer le démantèlement de toutes les structures de domination, d'exploitation et d'oppression et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et au retour dans ses foyers, ses terres et ses propriétés ;
- Les États tiers à reconnaître et à condamner, y compris par le biais d'organisations régionales et internationales, les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires d'Israël qui ont établi de manière cumulative, et continuent à maintenir, un régime d'apartheid d'oppression et de domination raciale systématique, sur le peuple palestinien dans son ensemble ;
- Coopérer pour mettre fin à la situation illégale créée par le régime d'apartheid colonial israélien en appliquant des sanctions économiques au niveau national et multilatéral, en rompant les liens diplomatiques, culturels et commerciaux avec Israël comme l'exige le droit international et en suspendant les accords commerciaux et de coopération existants avec Israël, y compris les accords nationaux et régionaux ;
- Que les États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptent une résolution visant à reconstituer le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid et le Centre des Nations Unies contre l'apartheid afin d'examiner la commission par les autorités israéliennes du crime contre l'humanité d'apartheid contre le peuple palestinien dans son ensemble, et de donner à ces organes le pouvoir de poursuivre de manière proactive le démantèlement du régime d'apartheid colonial israélien ;
- Que le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale accièle l'enquête en cours sur la situation en Palestine sans retard excessif, notamment sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, y compris, entre autres, les crimes d'apartheid, de transfert de population, d'appropriation et de destruction de biens, de pillage, de persécution, d'homicide volontaire, de meurtre et de torture perpétrés sur le territoire palestinien.

Ressources complémentaires :

* Voir notre fiche d'information [ici](#).

* Voir l'infographie Visualizing Palestine intitulée Diviser et dominer [ici](#).

Source : [Al-Haq](#)

date crÃ©e
2022/12/01